



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal
Date : Séance ordinaire du 20 septembre 2023
Heure : 15 h (16 h aux Îles-de-la-Madeleine)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS

- M^{me} Cathy Arseneau Entreprise
- M^{me} Yolaine Arseneau Directrice générale et secrétaire générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et président
- M. Guillaume Chassé Enseignant, campus de Gaspé, à partir de 16 h 08
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC technique
- M^{me} Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M^{me} Junlian Leblanc Titulaire de DEC préuniversitaire
- M^{me} Nathalie Leblanc Parent
- M. Serge Rochon Directeur des études
- M. Jean St-Pierre Groupe socio-économique
- M^{me} Nancy Vigneau Enseignante, campus des Îles-de-la-Madeleine

MEMBRES ABSENTS

- M. Malek Arab Groupe socio-économique
- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise et vice-président
- M. Jean-Philippe Chartrand Groupe socio-économique
- M^{me} France Côté Parent
- M. Stéphane Gosselin Professionnel



POSTES VACANTS

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant des parents (1)

ASSISTENT À LA RÉUNION

- M. Charles Flageole Personnel-cadre observateur
- M^{me} Sarah Savage Secrétaire de réunion



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'intérêts;
5. Suivi des postes au conseil d'administration;
6. Adoption du procès-verbal du 28 juin 2023 :
 - 6.1. Suivi du procès-verbal du 28 juin 2023;
7. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 28 juin 2023 :
 - 7.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 28 juin 2023;
8. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 5 septembre 2023 :
 - 8.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 5 septembre 2023;
9. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 12 septembre 2023 :
 - 9.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 12 septembre 2023;
10. Période de questions pour la communauté collégiale.

DÉCISION

11. Calendrier de gestion pédagogique 2023-2024;
12. Régime d'emprunts à long terme;
13. Nomination à la coordination de la formation continue;
14. Financement du journal « Pêche Impact »;
15. Nomination au conseil d'administration de Merinov;
16. Élections aux comités du conseil d'administration.



INFORMATION

17. Loi 25 — Protection des renseignements personnels;
18. Suivi de la planification stratégique;
19. Correspondances;
20. Dépôt des rapports de vote électronique;
21. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration;
22. Information du président;
23. Information de la directrice générale;
24. Information du directeur des études;
25. Suivi des travaux à la résidence étudiante;
26. Suivi du campus de Montréal;
27. Suivi des activités à l'international;
28. Questions diverses;
29. Date de la prochaine séance;
30. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 15 h 04 et souhaite la bienvenue aux membres. Le président souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres :

- M^{me} Cathy Arseneau, représentante entreprise (désignée par la ministre de l'Enseignement supérieur), directrice des ressources humaines, Groupe C.T.M.A.,
- M. Jean St-Pierre, représentant des groupes socio-économiques (désigné par la ministre de l'Enseignement supérieur), directeur du Programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées au CISSS de la Gaspésie.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M^{me} Junlian Leblanc, il est résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 septembre 2023 en tenant compte des modifications apportées.

Résolution CA-2324-01

Fichier joint : [Projet_Ordre du jour_CA_2023-09-20](#)

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun membre n'a signifié de conflit d'intérêts.

5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes à pourvoir :

- Un poste pour le syndicat du personnel de soutien;
- Un poste comme représentant des parents d'étudiants.

Les deux postes à la représentation étudiante sont pourvus. Nous avons reçu la résolution de l'Association étudiante du campus de Carleton-sur-Mer qui officialise la nomination. Il s'agit de Catherine Marcheterre et Akim St-Amour, ils se joindront à la séance du conseil d'administration du 14 novembre prochain.

Les démarches sont en cours pour pourvoir les deux autres postes vacants.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2023

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M. Serge Rochon, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2023.

Résolution CA-2324-02

Fichier joint : Procès-verbal_CA_2023-06-28

6.1 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2023

La directrice générale présente les suivis au procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2023.

Collaboration avec Merinov

La directrice générale présente le suivi.

Une médiation a été proposée pour travailler certaines difficultés qui perdurent depuis un certain temps. La première approche a été effectuée en 2022 par le président qui était en poste à ce moment, monsieur Carol Cotton.

La première rencontre entre Merinov et le Cégep est prévue le lundi 25 septembre prochain. Elle devait se tenir le 29 août dernier, mais la rencontre a dû être déplacée en raison de la visite de la ministre de l'Enseignement supérieur dans nos établissements.

Le Cégep veut faire preuve de bonne volonté dans le processus et souhaite que les deux parties cheminent positivement et qu'au terme des travaux, les deux parties soient satisfaites.

7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 JUIN 2023

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme prévu au Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : Procès-verbal_CE_2023-06-28

7.1 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 JUIN 2023

Sanctions des études

DEC : 51 étudiantes et étudiants.

AEC : 17 étudiantes et étudiants.

Approbation de dépense

Paiement des cotisations annuelles à la Fédération des cégeps pour une somme de 130 028,00 \$ avant taxes.

8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 5 SEPTEMBRE 2023

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme prévu au Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : Procès-verbal_CE_2023-09-05

8.1 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 5 SEPTEMBRE 2023

Nomination

Nomination de M. Samuel Méthot-Laflamme au poste de gestionnaire administratif de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec.

9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 SEPTEMBRE 2023

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme prévu au Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : Procès-verbal_CE_2023-09-12

9.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 SEPTEMBRE 2023

Sanctions des études

DEC : 29 étudiantes et étudiants.

AEC : 25 étudiantes et étudiants.

Nomination à la commission des études

Nomination de M^{me} Jessica Curadeau à la commission des études à titre de directrice de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été posée dans les délais prévus.

11. CALENDRIER DE GESTION PÉDAGOGIQUE 2023-2024

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Chaque année, la Direction des études présente le plan d'évaluation de ses programmes d'études qui est basé sur les règles générales fixant les moments d'évaluation des programmes qui se retrouvent dans la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études*. Ce plan inclut un calendrier de gestion pédagogique à faire approuver. Cette année, les programmes en révision sont les suivants : *Techniques de travail social*, *Techniques d'aquaculture* et *Techniques d'éducation à l'enfance*.

Considérant la Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études;

Considérant la recommandation de la commission des études à sa séance du 13 septembre 2023;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est résolu :

D'approuver le calendrier de gestion pédagogique 2023-2024.

Résolution CA-2324-03

Fichier joint : Calendrier de gestion pédagogique 2023-2024

12. RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Chaque année, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) autorise le Cégep à instituer un régime d'emprunts permettant d'effectuer des emprunts à long terme. Les emprunts conclus en vertu de ce régime serviront à rembourser les emprunts par marge de crédit contractés auprès du Fonds de financement pour les dépenses d'investissements subventionnés. Ce régime d'emprunt permet également de refinancer des emprunts à long terme réalisés pour ces dépenses, qui seront échus d'ici le 31 mars 2024.

Afin de respecter toutes les conditions reliées à ce régime d'emprunts, voici la résolution du conseil d'administration attendue de la part du MES :

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de la Gaspésie et des Îles (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2024, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 8 528 851,00 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE la ministre de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 2 août 2023;

Sur une proposition de M. Jean St-Pierre, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

1. **QU'**un régime d'emprunts valide jusqu'au 31 mars 2024, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 8 528 851,00 \$, soit institué;

2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l’Emprunteur en vertu du présent régime d’emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l’Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **douze mois** s’étendant du 1^{er} avril au 31 mars et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l’Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d’enseignement général et professionnel, soit dépassé;
 - b) l’Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d’une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l’octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d’enseignement général et professionnel, ainsi qu’aux termes et conditions déterminés par la ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l’emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu’en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l’emprunt concerné, qu’aux fins suivantes :
 - i) le financement des dépenses d’investissement faites par l’Emprunteur aux termes d’un plan d’investissement approuvé par le gouvernement du Québec, financées par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement; ou
 - ii) le refinancement d’une partie ou de la totalité d’emprunts à long terme antérieurs contractés pour ces dépenses, qui seront échus d’ici le 31 mars 2024.
3. **QU’**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l’Emprunteur;
4. **QU’**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l’Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d’emprunts jusqu’à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d’une seule et unique convention de prêt à conclure entre l’Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- La directrice générale;
- La directrice des ressources matérielles et financières;
- ou
- Le directeur des études;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Résolution CA-2324-04

13. NOMINATION À LA COORDINATION DE LA FORMATION CONTINUE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Comme la coordonnatrice de la formation continue a annoncé récemment son départ à la retraite, le poste était à pourvoir.

Le président propose de traiter ce point à huis clos.

Le président propose d'autoriser les personnes observatrices, M^{me} Sarah Savage et M. Charles Flageole, à être présentes pendant le huis clos.

Sur une proposition de M^{me} Junlian Leblanc, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :
D'autoriser M^{me} Sarah Savage et M. Charles Flageole à être présents pendant le huis clos.

Résolution CA-2324-05

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M. Serge Rochon, il est résolu :
D'ouvrir le huis clos à 15 h 26.

Résolution CA-2324-06

Les membres prennent connaissance du parcours scolaire et professionnel de la personne proposée pour ce poste. Ils conviennent de procéder à la nomination après la levée du huis clos.

Sur une proposition de M^{me} Yolaine Arseneau, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :
De lever le huis clos à 15 h 30.

À la suite du processus d'embauche qui s'est tenu pour pourvoir le poste à la coordination de la formation continue — Groupe Collegia, la recommandation du comité de sélection est communiquée aux membres du comité.

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M. Jean St-Pierre, il est résolu :

De nommer M^{me} Geneviève Milot, titulaire du poste de coordonnatrice à la formation continue — Groupe Collegia, le ou vers le 30 octobre 2023.

Résolution CA-2324-07

14. FINANCEMENT DU JOURNAL « PÊCHE IMPACT »

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le 20 juin 2023, l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec a été informée de l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre la somme maximale de 45 000 \$ pour le financement de son journal « Pêche Impact » couvrant la période du 1^{er} août 2023 au 31 janvier 2025.

Les conditions et les modalités de l'aide financière sont précisées dans la convention d'aide financière qui se trouve dans les fichiers joints.

Considérant la demande du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec d'obtenir une résolution du conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles qui accepte les termes de la convention de financement;

Sur une proposition de M^{me} Nathalie Leblanc, appuyée par M^{me} Cathy Arseneau, il est résolu :

D'accepter les termes de la convention pour le financement du journal « Pêche Impact » de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ) couvrant la période du 1^{er} août 2023 au 31 janvier 2025.

Résolution CA-2324-08

Fichiers joints :

Convention SIGNÉE Pêche Impact

2.S_NV1_Lettre d'offre financement Pêche impact BV

15. NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MERINOV

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Comme le poste d'administrateur désigné par le Cégep de la Gaspésie et des Îles ne fera plus partie de la structure du conseil d'administration, Merinov souhaite que le directeur des études, M. Serge Rochon, poursuive son implication au conseil à titre de personne-ressource désignée par le Cégep de la Gaspésie et des Îles, que le conseil nommerait comme membre observateur.

Considérant la demande de Merinov d'obtenir une résolution du conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles qui désigne M. Serge Rochon comme personne-ressource;

Considérant l'article 4.02 des règlements généraux de Merinov qui indique que le Cégep de la Gaspésie et des Îles peut proposer au CA une personne-ressource qu'il peut nommer à titre de membre observateur pour une durée d'un an;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M^{me} Nancy Vigneau, il est résolu :

De nommer M. Serge Rochon, directeur des études, comme représentant du Cégep de la Gaspésie et des Îles au sein du conseil d'administration de Merinov pour une durée d'un an.

Résolution CA-2324-09

16. ÉLECTIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, M^{me} Yolaine Arseneau, assure d'office le rôle de présidente d'élection et de scrutin. Pour l'assister dans son rôle, il convient de nommer deux scrutateurs.

Sur une proposition de M. Antonio J. Blouin, appuyée par M^{me} Junlian Leblanc, il est résolu :

De nommer M. Charles Flageole et M^{me} Sarah Savage à titre de scrutateurs.

Tout au long du processus d'élection, lorsque l'on fait référence aux membres internes, il s'agit des étudiants et étudiantes et des membres du personnel du Cégep. Lorsque l'on fait référence aux membres externes, il s'agit des représentants et représentantes des groupes socio-économiques, des entreprises, des parents et des titulaires de diplômes du Cégep.

Résolution CA-2324-10

COMITÉ EXÉCUTIF

En conformité avec l'article 5 du Règlement de régie interne, le comité exécutif est composé de la direction générale, de la présidence, de deux membres externes et d'un membre interne. La directrice générale agit d'office à titre de présidente du comité.

Les membres en fonction sont :

- M. Jean-Michel Côté, membre externe;
- M^{me} Josée Laflamme, membre externe;
- M^{me} Nancy Vigneau, membre interne.

Les principales responsabilités du comité exécutif sont :

- Demander l'émission de diplômes d'études collégiales et de certificats d'études collégiales;
- Décerner des attestations d'études collégiales;
- D'assurer avec la direction générale la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et en toute matière administrable d'ordre général du Cégep (pour la délégation complète des pouvoirs, vous pouvez consulter le [Règlement de régie interne](#)).

ÉLECTION DES MEMBRES EXTERNES DU COMITÉ EXÉCUTIF (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres externes au comité exécutif.

Les personnes suivantes ont posé leur candidature lors de l'appel d'intérêt :

- M. Jean-Michel Côté;
- M^{me} Josée Laflamme.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Personne n'est mis en candidature.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

ÉLECTION DU MEMBRE INTERNE DU COMITÉ EXÉCUTIF (1)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de membre interne au comité exécutif.

La personne suivante a posé sa candidature lors de l'appel d'intérêt :

- M^{me} Nancy Vigneau.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Personne n'est mis en candidature.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par M. Jean St-Pierre, il est résolu :

De nommer M. Jean-Michel Côté et M^{me} Josée Laflamme à titre de membres externes du comité exécutif pour l'année 2023-2024.

De nommer M^{me} Nancy Vigneau à titre de membre interne du comité exécutif pour l'année 2023-2024.

Résolution CA-2324-11

COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

En conformité avec l'article 6 du Règlement de régie interne, le comité d'audit et des finances est composé de la présidence ou de la vice-présidence et de deux autres membres. Il peut s'agir de deux membres externes ou d'un membre interne et d'un membre externe. Le conseil doit également nommer la personne qui présidera le comité.

Les membres en fonction sont :

- M. Paul-André Bourque-Éloquin, vice-président du CA et président du comité d'audit et des finances;
- M. Guillaume Chassé.

Les principales responsabilités du comité d'audit et des finances sont :

- D'exercer une responsabilité de surveillance pour assurer l'intégrité des résultats comptables et financiers;
- D'analyser et recommander au conseil des politiques et des processus pour les activités de nature financière;
- D'évaluer le processus d'audit externe.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres du comité d'audit et des finances.

Les personnes suivantes ont posé leur candidature lors de l'appel d'intérêt :

- M. Paul-André Bourque-Éloquin
- M. Guillaume Chassé

La personne suivante est mise en candidature :

- M. Antonio J. Blouin propose la candidature de M^{me} Cathy Arseneau.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M^{me} Cathy Arseneau accepte.

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté appuyée par M^{me} Nancy Vigneau, il est résolu :

De nommer M. Paul-André Bourque-Éloquin, M. Guillaume Chassé et M^{me} Cathy Arseneau à titre de membres du comité d'audit et des finances pour l'année 2023-2024.

Résolution CA-2324-12

MEMBRE D'OFFICE : PRÉSIDENTE OU VICE-PRÉSIDENTE DU CA

La personne à la présidence ou à la vice-présidence est membre d'office du comité. Les personnes élues à ces postes sont invitées à manifester leur intérêt à faire partie du comité d'audit et des finances.

NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Le Règlement de régie interne prévoit que le conseil nomme, parmi les membres élus, une personne pour présider le comité. La présidente d'élection reçoit les propositions pour désigner quelqu'un pour la présidence de ce comité.

Sur une proposition de M. Antonio J. Blouin, appuyée par M^{me} Nancy Vigneau, il est résolu :

De nommer M. Paul-André Bourque-Éloquin à la présidence du comité d'audit et des finances pour l'année 2023-2024.

Résolution CA-2324-13

COMITÉ DE SUIVI DES CCTT

En conformité avec l'article 7 du Règlement de régie interne, le comité de suivi des CCTT est composé de la Direction générale, de la Direction des études, du responsable de la recherche et de l'innovation et de deux membres du conseil.

Les membres en fonction sont :

- Deux sièges sont vacants.

Les principales responsabilités du comité de suivi des CCTT sont :

- D'examiner les documents nécessaires à la reddition de compte demandée par le ministère pour chacun des CCTT;
- D'examiner le budget annuel et le rapport financier annuel des CCTT, en collaboration avec le comité d'audit et des finances;
- D'effectuer le suivi des ententes de gestion avec les CCTT.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DES CCTT (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres au comité de suivi des CCTT.

La personne suivante a posé sa candidature lors de l'appel d'intérêt :

- M. Stéphane Gosselin.

La personne suivante est mise en candidature :

- M. Antonio J. Blouin propose la candidature de M^{me} Cathy Arseneau.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M^{me} Cathy Arseneau accepte.

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M. Serge Rochon, il est résolu :

De nommer M^{me} Cathy Arseneau et M. Stéphane Gosselin à titre de membres du comité de suivi des CCTT pour l'année 2023-2024.

Résolution CA-2324-14

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

En conformité avec l'article 8 du Règlement de régie interne, le comité des ressources humaines est composé du président ou de la présidente et de deux membres du conseil. Il peut s'agir d'un membre interne et d'un membre externe ou de deux membres externes.

Les membres en fonction sont :

- M. Antonio J. Blouin, président;
- M. Jean-Philippe Chartrand, membre externe;
- M. Guillaume Chassé, membre interne.

Les principales responsabilités du comité des ressources humaines sont :

- D'assister le conseil dans l'adoption et le suivi des politiques et règlements touchant la planification de la main-d'œuvre, l'acquisition des talents, la formation, le perfectionnement, la gestion de la relève, le code de civilité et les politiques relatives à l'éthique et au comportement;
- De procéder à l'évaluation annuelle et au processus de renouvellement du mandat de direction générale et de direction des études;
- De conseiller le conseil sur toute question qu'il lui soumet.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres au comité des ressources humaines.

Les personnes suivantes ont posé leur candidature lors de l'appel d'intérêt :

- M. Jean-Philippe Chartrand;
- M. Guillaume Chassé.

La personne suivante est mise en candidature :

- M^{me} Cathy Arseneau propose sa candidature.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

Comme trois membres se sont montrés intéressés, le président du conseil propose d'élire trois membres plutôt que deux pour l'année 2023-2024. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M. Serge Rochon, il est résolu :

De nommer M. Guillaume Chassé, M. Jean-Philippe Chartrand et M^{me} Cathy Arseneau à titre de membres du comité des ressources humaines pour l'année 2023-2024.

Résolution CA-2324-15

COMITÉ DE RECOURS

En conformité avec l'article 9 du Règlement de régie interne, le comité de recours est composé de trois membres externes.

Les membres en fonction sont :

- M. Malek Arab, membre externe;
- M. Jean-Michel Côté, membre externe;
- M^{me} France Côté, membre externe.

Les principales responsabilités du comité de recours sont :

- De traiter équitablement les demandes de recours provenant des étudiantes et étudiants du Cégep à la suite d'une décision prise par la direction générale en vertu du Règlement relatif aux conditions de vie au Cégep.

ÉLECTION DES MEMBRES AU COMITÉ DE RECOURS (3)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les trois postes de membres au comité de recours.

Les personnes suivantes ont posé leur candidature lors de l'appel d'intérêt :

- M^{me} Junlian Leblanc;
- M. Jean St-Pierre.

La personne suivante est mise en candidature :

- M. Antonio J. Blouin propose la candidature de M^{me} Nathalie Leblanc.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M^{me} Nathalie Leblanc accepte.

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M^{me} Cathy Arseneau, il est résolu :

De nommer M^{me} Junlian Leblanc, M. Jean St-Pierre et M^{me} Nathalie Leblanc à titre de membres du comité de recours pour l'année 2023-2024.

Résolution CA-2324-16

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

En conformité avec l'article 10 du Règlement de régie interne, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de la Direction générale, de la personne à la présidence et de deux à trois membres du conseil.

Le membre en fonction est :

- M. Paul-André Bourque-Éloquin, membre externe.

Les principales responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique sont :

- D'établir et de réviser le règlement de régie interne, le code d'éthique et de déontologie du conseil;
- D'assurer le suivi des nominations au conseil d'administration et du plan de relève des membres;
- D'élaborer et de réviser un programme d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du conseil et un programme de formation continue pour les membres;
- De s'assurer de la mise en œuvre et de la mise à jour des politiques et des règlements nécessaires au bon fonctionnement du Cégep.

MEMBRE D'OFFICE : PRÉSIDENTE OU VICE-PRÉSIDENTE DU CA

La personne à la présidence ou à la vice-présidence est membre d'office du comité. Les personnes élues à ces postes sont invitées à manifester leur intérêt à faire partie du comité de gouvernance et d'éthique.

ÉLECTION DES MEMBRES AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (2)

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour les deux postes de membres au comité de gouvernance et d'éthique. Il est possible de nommer un troisième membre.

Les personnes suivantes ont posé leur candidature lors de l'appel d'intérêt :

- M. Paul-André Bourque-Éloquin;
- M. Jean St-Pierre.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Personne n'est mis en candidature.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est résolu :

De nommer M. Jean St-Pierre et M. Paul-André Bourque-Éloquin à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2023-2024.

Résolution CA-2324-17

COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Comme adopté à la séance du 31 mai 2023, les membres du comité de la planification stratégique seront responsables d'assurer le suivi pour la durée de celle-ci.

Les membres en fonction sont :

- M. Antonio J. Blouin, membre externe;
- M^{me} Yolaine Arseneau, membre interne;
- M^{me} Junlian Leblanc, membre externe;
- M^{me} Nathalie Leblanc, membre externe.

Composition :

- Le comité sur la planification stratégique est composé de trois membres externes du conseil d'administration ou de deux membres externes et d'un membre interne;
- Le directeur général ou la directrice générale fait également partie du comité;
- Les membres démontrent de l'intérêt envers les processus de planification stratégique et, si possible, possèdent de l'expérience dans ce domaine;
- Ces personnes sont nommées lors d'une séance du conseil d'administration;
- Les membres du comité se nomment un ou une porte-parole qui assure la coordination des travaux et la transmission de l'information;
- Le comité peut s'adjoindre des personnes-ressources au besoin.

Les personnes suivantes ont posé leur candidature lors de l'appel d'intérêt :

- M^{me} Nathalie Leblanc;
- M^{me} Junlian Leblanc;
- M. Stéphane Gosselin.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- Personne n'est mis en candidature.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M. Serge Rochon, il est résolu :

De nommer M^{me} Junlian Leblanc, M^{me} Nathalie Leblanc et M. Stéphane Gosselin à titre de membres du comité de suivi de la planification stratégique pour l'année 2023-2024.

Résolution CA-2324-18

COMITÉ DES RÉSIDENCES

Comme ce comité a été mis en place à la suite d'une demande des membres étudiants du conseil, il est proposé aux membres d'attendre avant de reprendre, si ces derniers le jugent nécessaire, les travaux du comité des résidences.

17. LOI 25 — PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La conseillère en ressources humaines et affaires corporatives, M^{me} Sarah Savage, présente ce point.

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25) demande aux organismes publics d'instaurer des mesures qui atténuent les risques d'atteinte au droit à la vie privée des citoyennes et des citoyens, en tenant compte de la réalité technologique d'aujourd'hui.

Une partie des nouvelles dispositions législatives de la Loi s'appliquent depuis le 22 septembre 2022 et de nouvelles obligations ont été mises en place depuis le 22 septembre 2023. De nouvelles obligations s'ajouteront en septembre 2024.

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles est désormais tenu d'adopter et d'assurer l'application d'une directive encadrant les règles gouvernance à l'égard de la protection des renseignements personnels qu'il détient. Cette directive, préparée par le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, a été approuvée par le comité de direction le 22 août dernier. Le déploiement à tous les membres du personnel est assuré par le Service des communications et des activités internationales et le secrétariat général.

Fichier joint : Directive encadrant les règles de gouvernance en matière de renseignements personnels

18. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Un comité a été mis en place pour chacune des orientations stratégiques afin de prévoir un plan de travail annuel et d'assurer le suivi des indicateurs de performance.

À la prochaine séance du conseil, le plan de travail 2023-2024 en lien avec la planification stratégique 2023-2028 sera déposé aux membres du conseil d'administration pour consultation et questions, le cas échéant.

19. CORRESPONDANCES

- Lettre du 22 juin 2023 — M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur;
- Lettre du 14 juillet 2023 — M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur;
- Lettre du 21 juillet 2023 — M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur;
- Régime budgétaire et financier des cégeps — Juillet 2023;
- Lettre du 29 août 2023 — M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur;
- Lettre du 31 août 2023 — M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur;
- Régime budgétaire et financier des cégeps — Août 2023.

Fichiers joints :

20230622_LettrePDery_ABlouin_Devis_scolaires_2023-2024_GAS

20230714_Lettre_Pascale_Dery_Antonio_Blouin_Cegep_GAS

20230721_PDery_PresCA_CEGEPS_modifications RB 23-24

PJ_Régime_budgétaire_2023-2024_CEGEPS

20230829_PDery_PCA_GAS_financement 243-D0

LettreM_Pres_CA_Cégeps

Régime_budgétaire_2023-2024

20. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTE ÉLECTRONIQUE

Les rapports de votes électroniques du comité exécutif sont déposés à titre informatif :

- 2023-07-17 — Remplacement à la coordination des ressources humaines;
- 2023-08-24 — Acquisition d'une cellule robotisée destinée à la formation.

Fichiers joints :

CE_Rapport vote électronique — Remplacement à la coordination des RH - 2023-07-17

CE_Rapport vote électronique — Acquisition d'une cellule robotisée destinée à la formation
— 2023-08-24

21. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comptes rendus du comité d'audit et des finances sont déposés à titre informatif :

- Compte rendu du 25 octobre 2022;
- Compte rendu du 14 novembre 2022;
- Compte rendu du 28 juin 2023.

Fichiers joints :

Compte_rendu_Comité d'audit_25 octobre 2022

Compte_rendu_Comité d'audit_14 novembre 2022

Compte_rendu_Comité d'audit_28 juin 2023

22. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président n'a pas de points à transmettre lors de la séance.

23. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente les points d'information suivants :

Visite de la ministre de l'Enseignement supérieur en Gaspésie

- La ministre Déry s'est déplacée dans les trois campus gaspésiens du Cégep les 28 et 29 août derniers.
- Cette visite fait partie de la tournée qu'elle réalise dans tous les cégeps du réseau.
- Elle a également rencontré les représentants syndicaux pour échanger avec eux.
- Une rencontre avec la sous-ministre devrait avoir lieu au printemps 2024.

Hébergement de nos étudiants hors région

- L'hébergement des étudiantes et étudiants dans les différents campus a fait l'objet d'une grande couverture médiatique l'été dernier.
- Nous avons conclu une entente verbale avec l'Auberge Forillon, mais finalement l'emplacement de l'auberge n'était pas idéal pour les étudiantes et étudiants. Le Cégep honorera la perte de revenus de l'entreprise.
- En somme, environ dix étudiantes et étudiants ont dû reporter leur projet d'études faute de logement pour l'année scolaire 2023-2024.

Nomination au conseil d'administration du FQRNT

- La directrice générale siégera au conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies (FRQNT) à partir d'octobre prochain.
- Cette nomination survient à la suite d'une visite du scientifique en chef du Québec M. Rémi Quirion qui avait alors demandé à la directrice générale de joindre le conseil d'administration du FRQNT en raison du positionnement du Cégep de la Gaspésie et des Îles dans le domaine de la recherche.

Résidence étudiante à Carleton-sur-Mer

- Le projet commence à prendre forme, les démarches sont en cours pour le transfert d'un terrain par le centre de service scolaire René-Lévesque. Les plans et devis avancent bien.

Mission en Afrique — Novembre 2024

- Le Cégep a obtenu un financement d’Affaires mondiales Canada pour un projet de 15 millions de dollars en Afrique de l’Ouest.
- Le projet sera officiellement annoncé en novembre et la directrice générale et le directeur des études se déplaceront pour l’occasion.
- Ces projets permettent également de la mobilité étudiante. Comme le Cégep a une équipe sur place, il est plus facile de recevoir les étudiantes et étudiants et le financement permet également de réaliser ces projets qui sont très formateurs pour la communauté étudiante.

24. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, transmet le point d’information suivant :

Consultation de la Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (PIEA)

- La *Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages* (PIEA) est un document fondamental dans un cégep.
- Tous les principes et les règles qui concernent l’évaluation des apprentissages s’y retrouvent.
- Mis à part des modifications mineures, la politique du Cégep a été actualisée pour la dernière fois en 2009. La commission des études a composé un comité qui a rédigé une nouvelle version de cette politique. La semaine dernière, la consultation à l’ensemble de la communauté collégiale a été lancée.
- Le conseil d’administration sera interpellé pour adopter la nouvelle version en début d’année 2024.

25. SUIVI DES TRAVAUX À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE — CAMPUS DE GASPÉ

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau présente le suivi.

Travaux à la résidence

Extérieur de la résidence :

- Nous sommes actuellement dans la phase trois de cinq. Les travaux dans les appartements 40 à 57 avancent très bien. Le revêtement métallique a tout été enlevé. La toiture, l'isolation et l'installation des 300 fenêtres sont terminées.
- L'installation des nouveaux revêtements muraux a été effectuée à 50 %. La fin des travaux pour cette phase est prévue à la fin octobre 2023.
- Le début de la phase quatre de cinq est prévu en mars 2024.

Intérieur de la résidence :

- Nous commencerons les travaux pour les neuf derniers appartements qui se termineront en juin 2024.
- Il restera trois pavillons et les corridors à compléter.
- La fin de ces travaux est toujours prévue à l'été 2025.

26. SUIVI DU CAMPUS DE MONTRÉAL

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau présente le suivi.

- La dernière rentrée dans les programmes anglophones a eu lieu le 30 juin 2023.
- En date d'aujourd'hui, 329 étudiants sont inscrits au campus de Montréal.
- Le Cégep de la Gaspésie et des Îles envisage de mettre fin à l'entente conclue avec le partenaire du projet. L'entente devait se terminer en 2029, mais les restrictions imposées par la loi 14 nous amènent à nous prévaloir du préavis de 2 ans pour mettre fin à l'entente.
- Si aucun étudiant n'est admis dans les deux prochaines années, les derniers étudiants termineront leur formation en mai 2025.

27. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Les fiches de projets sont déposées à titre informatif.

Fichier joint : Fiches_projets_international_2023-09-20

28. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été posée.

29. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 14 novembre 2023 à 15 h.

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M. Jean St-Pierre, le président lève la séance après épuisement de l'ordre du jour à 16 h 52.

SIGNATURES



Antonio J. Blouin

Président du conseil d'administration



Yolaine Arseneau

Directrice générale et secrétaire générale